

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL
Par téléconférence – 12 septembre 2019 – 12 h 00 à 13 h 35

Présents : Mel Norton, Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Hector Losier, Jim Stanley, Donna McNeill, Gaëtan Guérette, Lucien Sonier, Mike MacMullin et Tina Soucy.

Membres du personnel présents : Sonia Lanteigne et Susan Layton.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :
L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 15 juillet 2019 soit adopté tel qu'il a été présenté.

2. Moment de sécurité

Discussion sur l'importance de porter des lunettes et des chaussures de sécurité appropriées pour les travaux à l'extérieur, surtout lorsqu'on utilise un taille-bordure.

3. Déclaration de conflits d'intérêts

Le président du conseil demande aux membres du conseil qui ont des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

4. Recommandations du Comité de gouvernance issues de l'examen de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail*;

En se fondant sur le document Sommaire – Revu et corrigé, le conseil commence par examiner les recommandations, à la section C, Orientation des modifications législatives – Pour approbation, points 1 à 4.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les recommandations de la section C, Orientation des modifications législatives, points 1 à 4, soient approuvées, telles qu'elles ont été présentées.

Une objection à la motion susmentionnée est enregistrée.

En se fondant sur le document Sommaire – Revu et corrigé, le conseil examine les recommandations de la section D, Modifications administratives recommandées – Pour approbation, points 1 à 7.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

Les recommandations de la section D, Modifications administratives recommandées – Pour approbation, points 1 à 7 soient approuvées, telles qu'elles ont été présentées.

Ensuite, le conseil examine la section E, point 1, À l'intention du gouvernement – Compétence en matière constitutionnelle.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La section E, point 1, À l'intention du gouvernement – Compétence en matière constitutionnelle, soit approuvée, telle qu'elle a été modifiée, pour remplacer le mot demande par recommande.

Le cabinet Cox & Palmer se joint à l'appel pour donner un aperçu de son mémoire intitulé Quorum pour les réunions du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.

Par la suite, le conseil examine la section B, Aux fins d'examen et de discussion, point 1, Définition de quorum.

Sur motion dûment présentée et appuyée :

Que la définition de quorum soit modifiée pour être définie comme étant la majorité des membres du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.

La motion est rejetée.

5. Affaires nouvelles

La présidente du Comité de gouvernance passe en revue une note de service en date du 20 août 2019 et intitulée Exigences législatives concernant la nomination des membres du conseil par les intervenants.

Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :

La recommandation formulée dans le mémoire susmentionné soit approuvée, à condition qu'un plan de communication soit également élaboré pour informer les intervenants des postes vacants et de la nouvelle exigence législative selon laquelle la nomination doit être effectuée par un intervenant.

Ajournement – Motion d'ajournement